

peuvent se servir à leur discrétion?—(Document parlementaire n° 283-2/36).

N° 685—*M. Coates*

1. Combien de personnes font partie du personnel actuel d'Information Canada et doit-on engager d'autres employés et, dans l'affirmative, quel est l'effectif complet prévu pour Information Canada?

2. a) Combien de membres du personnel d'Information Canada touchent présentement un traitement de \$10,000 ou plus, b) quels sont leurs noms, c) quel est le poste de chacun, d) quel est le traitement de chacun? (Document parlementaire n° 283-2/685).

M. Jerome, secrétaire parlementaire du Président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Drury, au nom de M. Trudeau, appuyé par M. MacEachen, —Que le Bill C-207, Loi concernant l'organisation du gouvernement du Canada et les questions qui s'y rattachent ou en dépendent, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un comité plénier.

Le débat se poursuit;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(4) du Règlement)

(Avis de motions)

Du consentement unanime, l'article numéro 9 est réservé et conserve son rang.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre), appuyé par M. Brewin, propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait immédiatement étudier l'opportunité de modifier la Loi sur la sécurité de la vieillesse de sorte que le supplément intégral de revenu prévu par la loi soit incorporé à la pension de base, que le montant de la pension de base soit porté à \$150 par mois, et que l'augmentation annuelle accordée en raison de la hausse du coût de la vie corresponde pleinement à cette hausse, pour que tous les Canadiens âgés de 65 ans ou plus qui satisfont aux exigences relatives à la résidence reçoivent une pension globale de \$150 par mois, majorée de la hausse du coût de la vie, sans vérification des moyens ou du revenu, le montant global de la pension de sécurité de la vieillesse étant ainsi acquis de plein droit.—(Avis de motion n° 13).

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

Le débat reprend sur la motion de M. Drury, au nom de M. Trudeau, appuyé par M. MacEachen,—Que le Bill C-207, Loi concernant l'organisation du gouvernement du Canada et les questions qui s'y rattachent ou en dépendent, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un comité plénier.

Le débat se poursuit;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la motion «Que cette Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4) b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

MM. Cadieu, Noël et Blouin en remplacement de MM. Gendron, Breau et Lefebvre sur la liste des membres du comité permanent de l'agriculture.

M. Forest en remplacement de M. Roy (Timmins) sur la liste des membres du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Benjamin en remplacement de M. Thomson (Battleford-Kindersley) sur la liste des membres du comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Cyr en remplacement de M. Clermont sur la liste des membres du comité permanent de l'expansion économique régionale.

MM. Stewart (Cochrane) et Crossman en remplacement de MM. Stewart (Okanagan-Kootenay) et McBride sur la liste des membres du comité permanent de l'agriculture.

M. Portelance en remplacement de M. Noël sur la liste des membres du comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

A 10 h. 22 du soir, la Chambre s'ajourne à demain, à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.